



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU REUNION CSNC

1. EMARGEMENT

Lieu : Conférence téléphonique	Date : 02 avril 2019
Présents : -Asif ZAHIR (Membre CSNC) -James VAJOUMOUNIEN (Membre CSNC)	Absents : -Pretheve THIYAGARAJAN (Président CSNC)

2. SUJETS A TRAITER

2.1 Club non conforme :

Il n'y a beaucoup de club non conforme, qui ne respecte pas les critères d'obligation sportive, envoi d'un mail à l'ensemble des clubs.

2.2 Cas de Creil en Coupe de France :

N'ayant pas pu intégrer à la poule Hauts-de-France, nous l'intégrons à la poule Ile-De-France N°3.

2.3 LFPCCMR - Demande exceptionnelle :

Suite à la confirmation de la commission des équipes de France, le joueur JIFFRY Flavien, licencié sous le numéro 076526, n'est pas dans la liste des joueurs en équipes de France et donc il ne peut bénéficier un accord exceptionnel pour jouer à un autre club.

2.4 Lisses - Demande exceptionnelle :

Demande de faire jouer le joueur Mangal Rohullah N° 110111, né le 30/04/2004 au championnat (21U et régionale Ile-de-France). Demande accordée par la CSNC sous condition de la réception de l'accord du président du club ainsi que celui des parents.

3. CALENDRIER

Mise à jour du calendrier selon les derniers changements.